

AUTEURE
Annaelle PIVA

L' « entre-deux » de l'errance, une réalité socio-spatiale : le cas des migrants dans les espaces urbains parisiens

RÉSUMÉ

En Europe, le durcissement des politiques migratoires crée une catégorie de migrants « indésirables » (Agier, 2013). En France, le désengagement de l'État dans l'accueil entraîne ce que les associations qualifient de « situations d'errance ». Elle se définit par une attente dans l'incertitude et la précarité. Une de ces spatialités est l'habitat informel des espaces urbains sous forme de campements. Plus largement, l'errance se déploie dans différents espaces (banc public, bibliothèque, parc, *squat*, dans la circulation entre les villes et pays d'Europe). Nous faisons l'hypothèse que l'errance des migrants est une « situation d'entre-deux », qui génère des « espaces d'entre-deux » à plusieurs titres, car on y observe des pratiques témoins de leur altérité par rapport au milieu ou au contexte qui les accueillent (Le Gal *et al.*, 2014). Cela nous permet d'interroger la capacité d'innovation attribuée aux « entre-deux » et d'en questionner les mécanismes de production (Bazin, 2015).

MOTS CLÉS

entre-deux, migrations, errance, campements urbains, attente

ABSTRACT

In Europe, the strengthening of migration policies generates “undesirable” migrants (Agier, 2013). In France, the State's disengagement from reception policies leads to what associations describe as migrants' “wandering situations”. It is defined by a precarious waiting situation in uncertainty and hope. One of its spatialities are the informal urban makeshift camps. More broadly, wandering unfolds in different spaces (public bench, library, park, squat, in the circulation between cities and countries in Europe). Our hypothesis is that the wandering of migrants in a “in-between” situation generates “in-between spaces”. These spaces encompass practices departing from the environment or context where they unfold (Le Gal *et al.*, 2014). This allows us to question the capacity for innovation attributed to “in-betweens” and to question their production mechanisms (Bazin, 2015).

KEYWORDS

In-between, Migrations, Wandering, Makeshift urban camps, Waiting

L'Union européenne (UE) a une approche duale de la mobilité : elle promeut la mobilité de ses ressortissants, des touristes et des migrants « économiquement désirables » tout en maintenant à l'écart, à travers des politiques d'externalisation et de maintien à distance, des populations mobiles perçues comme « indésirables ». En effet, depuis les années 1980, les pays de l'UE ont procédé à un durcissement des politiques migratoires vis-à-vis des ressortissants des pays pauvres en réduisant les voies d'accès légales à leurs territoires (Bigo, 1998). La procédure de demande d'asile a elle aussi été touchée par ce durcissement : les délais des procédures s'allongent, les administrations sont de plus en plus difficiles à contacter, les aides sociales sont amoindries, la durée légale de rétention en centre a été allongée à 90 jours. La remise en cause du droit d'asile (Legoux, 1999) est fondée sur des politiques sécuritaires, une rhétorique criminalisant la mobilité et un climat de suspicion envers les demandeurs d'asile perçus comme de potentiels « faux réfugiés ». Cela génère une grande précarité, qui va mener une partie des personnes en mobilité à l'« errance » dans les espaces publics des capitales européennes.

1. LA SITUATION D'« ERRANCE » DES MIGRANTS ET SES SPATIALITÉS URBAINES

Dans les capitales européennes, l'arrivée de personnes migrantes en situation de grande précarité a régulièrement occasionné des occupations d'espaces publics. À Paris, depuis 2015, de nombreux migrants se sont retrouvés à la rue, sans ressources économiques ni possibilités d'accéder à un logement. Ce sont principalement des jeunes hommes, entre 18 et 40 ans, mais on rencontre aussi des femmes seules, des familles et de nombreux

mineurs isolés. Leurs pays d'origines varient, mais à ce jour ils viennent principalement d'Afghanistan, du Soudan, de Somalie et d'Érythrée. Certains sont des primo-arrivants, d'autres sont là depuis plusieurs années. La grande majorité a une procédure de demande d'asile en cours en Europe et tous n'ont pas de lieux où s'abriter : c'est pourquoi les campements de rue se forment et grandissent, faits d'assemblage de tentes, de matelas, de cartons, de palettes et de couvertures empilés à même les trottoirs, sur les terre-pleins des échangeurs des périphériques, sur des parkings à l'écart des zones d'habitations, dans des parcs ou dans des friches industrielles. À Paris, les lieux des campements ont progressivement été déplacés des quartiers d'arrivées vers des lieux périphériques. Ils sont notamment passés des quartiers du nord-est de Paris, autour de la Chapelle, Stalingrad et Jaurès, aux portes d'Aubervilliers, de La Chapelle et de La Villette jusqu'à l'avenue du Président Wilson à Saint-Denis, puis le long du canal à Aubervilliers, de l'autre côté du périphérique. Cette politique d'invisibilisation a diverses conséquences sur les spatialités de l'errance. Elle passe par une mise en mouvement forcée à travers des pratiques de harcèlement policier sur ceux qui seraient trop visibles dans les espaces urbains, les forçant au déguerpissement et à la dissimulation (Le Courant *et al.*, 2019). Enfin, si les campements de rue sont marquants par leur récurrence, ils se soldent par des évacuations : les espaces publics sont vidés de leurs occupants et presque toutes les traces des campements sont retirées. Ces opérations donnent lieu, la plupart du temps, à une mise à l'abri et entraînent le déguerpissement de celles et ceux qui craignent l'enfermement en centre de rétention administrative. De plus, l'accueil n'étant pas inconditionnel, il n'est pas rare de voir des personnes se réinstaller au lendemain d'une évacuation. Cette situation de retour à la rue est liée aux conditions structurelles de blocage de l'hébergement d'urgence. De fait, les places d'hébergement en Île-de-France sont en nombre insuffisant pour accueillir tous les migrants qui en auraient besoin, ce qui ne permet pas de leur proposer un abri stable (Bully, 2017). De plus, de nombreuses personnes sont « dublinées ». Cette expression renvoie à l'application du règlement Dublin selon lequel une demande d'asile doit être déposée dans le premier pays d'entrée sur le territoire européen où la personne est tenue de demeurer jusqu'à la fin de sa procédure. Il est possible de trouver à Paris des personnes « Dublin Italie » ou « Dublin Allemagne » qui soit n'ont pas obtenu de protection internationale dans le pays, soit ne voulaient pas vivre dans ce pays, soit se trouvent dans l'attente d'une réponse depuis plusieurs années.

2. INTERROGER L'ATTENTE: ETHNOGRAPHIE DE L'ERRANCE URBAINE

L'errance ainsi générée par cette attente précaire et incertaine dans les espaces urbains se traduit certes par la formation de campements, mais ne saurait y être réduite. C'est une géographie des espaces de l'attente et de l'errance qui s'élabore dans ces villes et entre les villes, où l'errance se superpose aux autres usages des lieux. La recherche plus vaste dont est issu le présent raisonnement s'intéresse à l'agentivité des personnes migrantes vivant cette réalité, c'est-à-dire à leur capacité d'action dans une situation de contraintes structurelles fortes, l'objectif étant de comprendre à partir de cette situation, de cette expérience urbaine et spatiale spécifique de l'errance, quelles relations se créent entre les migrants et la ville (et ses autres habitants), et quelles opportunités la ville (comme entité spatiale et sociale) peut offrir à ces usagés spécifiques.

L'ethnographie s'est intéressée aux trajectoires individuelles et quotidiennes de différentes personnes (des hommes) en errance à partir du point d'entrée du campement urbain (lieu de contact important avec des associations et aidants). Ces trajectoires individuelles nous éloignent souvent très vite du lieu omniprésent du campement démontrant son rôle d'interface avec le reste de la ville, tout en soulignant également son rôle de lieu d'ancrage et de relégation. Il est alors possible de voir les spatialités de l'errance dans la ville : où se trouvent les administrations, où se procurer à manger, des soins, des conseils, où trouver du travail, où apprendre la langue, où retrouver ses amis, où passer du temps, etc. Au-delà de la cartographie de ces espaces communs et de la question de leur articulation, le raisonnement s'intéresse à leur modalité d'utilisation et au sens qui leur est donné par les migrants principalement, mais aussi par des acteurs extérieurs (principalement des aidants, mais aussi des voisins).

3. COMMENT CARACTÉRISER CES ESPACES DE L'ERRANCE? LA PERTINENCE DE L'«ENTRE-DEUX»

Les modalités de gestion de l'espace maintiennent des populations dans l'errance. Ce mode de gouvernance crée une expérience d'altérité au niveau individuel et spatial. L'errance semble donc réunir de nombreuses caractéristiques des entre-deux, à la fois spatialement et socialement. C'est sur ces caractéristiques que nous proposons de réfléchir :

- Les hétérotopies des campements qui ne sont ni dans la ville, ni en dehors : c'est leur qualité d'interface autant que de lieu de relégation qu'il convient d'articuler dans un premier temps, puisqu'à travers eux les personnes sont présentes dans la ville, y circulent et densifient la signification des espaces par la valeur politique de leur présence, mais sont à la fois reléguées aux marges, invisibilisées car indésirables.

– Ces mêmes spatialités « marginales », où ils peuvent temporairement planter leurs tentes et qui sont des lieux de discontinuités urbaines, deviennent de nouvelles centralités pour cette population en mouvement, un point d'entrée dans la ville, un « lieu de premier accueil » de fait, avec tout ce qu'il comporte comme violence symbolique. Conséquemment, leur pratique de la ville va être conditionnée par ce « point de chute », sans se limiter à lui.

– Les règles tacites qui régissent ces espaces d'exception en font des zones frontalières à l'intérieur même des villes.

– En quittant le lieu spécifique du campement et en s'intéressant aux parcours individuels, notamment à la trajectoire migratoire, les personnes en errance qui sont dans l'attente du droit à s'établir sont « bloquées entre les deux » administrativement. Ils ne sont pas irréguliers, mais pas acceptés. De même au niveau de leur rapport au pays d'origine et d'arrivée espéré : bien que présent sur le territoire, ils demeurent entre les deux. L'errance est un temps de transition pour les individus, de réification des subjectivités.

– Les lieux de l'errance sont des espaces qui fabriquent une altérité nouvelle, celle d'une société entre mouvement et ancrage, recomposée par les nombreuses cultures, langues, pratiques et problématiques qui la traversent, et par ses liens, ou son absence de liens, avec les utilisateurs légitimes de l'espace.

La démonstration s'appuie sur le matériel ethnographique (observations participantes et non participantes) récolté durant un terrain de huit mois à Paris. L'immersion dans les campements, les distributions, l'accompagnement des personnes dans leurs lieux de sociabilité et ceux liés à leurs procédures, ainsi que les récits de leurs trajectoires migratoires et résidentielles permettent de mettre en perspective et d'articuler ces espaces qui feront l'objet de cartographies de localisation, mais aussi de ressentis (soulevant l'ambivalence de certains lieux). Afin de réfléchir sur la capacité d'innovation attribuée à ces espaces, nous faisons l'hypothèse que ces entre-deux peuvent être rapprochés de la notion de *mobile common*, ou commun de la mobilité. La notion est empruntée aux études migratoires, notamment au courant théorique de l'autonomie des migrations qui envisage la migration comme autonome, « signifiant qu'elle a la capacité à développer ses propres logiques, motivations et trajectoires et que le contrôle vient dans un second temps pour y répondre et non l'inverse » (Papadopoulos & Tsianos, 2013). Sans pour autant signifier qu'elle s'affranchit du contrôle migratoire (Mezzadra & Nielson, 2013), le concept de migration se cristallise dans une « lutte pour le mouvement ». L'autonomie des migrations est fondée sur la notion des « communs de la mobilité » (*mobile commons*) qui recouvre les savoir-faire et pratiques de la mobilité circulant au-delà des délimitations des institutions publiques, privées ou de la société civile, produits dans le commun, pour le commun et par le commun (Papadopoulos & Tsianos, 2013). Nous faisons l'hypothèse que ces savoirs se créent et se partagent dans les entre-deux. Cela nous permet de faire le lien avec la capacité d'innovation contenue dans les espaces d'entre-deux (Bazin, 2015) sans romantiser la réalité de l'errance qui est celle d'une précarité extrême et d'une détresse morale et non, dans le climat actuel, le socle d'une société mobile idéale.

RÉFÉRENCES

- Agier M., 2013, *La condition cosmopolite : l'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte.
- Bazin H., 2015, « Les figures du tiers-espace : contre-espace, tiers-paysage, tiers-lieu », *Filigrane*, n° 19.
- Bigo D., 1998, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude », *Cultures & conflits*, n° 31-32, p. 7-11.
- Bully E., 2017, *Trajectoires résidentielles d'exilés en Île-de-France, des expériences urbaines et sociales de l'(in)hospitalité publique*, mémoire de master 2 urbanisme et aménagement sous la direction de C. Gardesse, Paris, École d'urbanisme de Paris.
- Le Courant S., Colombeau S. C., Gardesse C., Guenebeaud C., Barnier S., 2019, *La police des migrants. Filtrer, disperser, harceler*, Paris, Le Passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières ».
- Le Gall J., Rougé L., 2014, « Oser les entre-deux », *Carnets de géographes*, n° 7, p. 1-23.
- Legoux L., 1999, *La remise en cause du droit d'asile en France. Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, éd. de l'IRD, p. 71-88.
- Mezzadra S., Nielson B., 2013, *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*, Durham, Duke University Press.
- Papadopoulos D., Tsianos V. S., 2013, "After Citizenship: Autonomy of Migration, Organisational Ontology and Mobile Commons", *Citizenship studies*, 17(2), p. 178-196.

L'AUTEURE

Annaelle Piva

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne — Géographie-cités

Université Laval de Québec — Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales

annaelle.piva.1@ulaval.ca